

Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale

Le niveau de vie d'un collecteur et d'un sous-collecteur apostoliques à la fin du XIVe siècle

René Favier

Citer ce document / Cite this document :

Favier René. Le niveau de vie d'un collecteur et d'un sous-collecteur apostoliques à la fin du XIVe siècle. In: Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 75, N°61, 1963. pp. 31-48;

doi: https://doi.org/10.3406/anami.1963.4098

https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1963_num_75_61_4098

Fichier pdf généré le 19/09/2018



Le niveau de vie d'un collecteur et d'un sous-collecteur apostoliques à la fin du XIV° siècle

C'est le niveau de vie d'un collecteur apostolique et d'un sous-collecteur de la Papauté avignonnaise, au temps du Grand Schisme d'Occident, que nous voudrions étudier ici, grâce aux inventaires de biens mobiliers dressés, normalement après leur décès, par les soins des commissaires de la Chambre apostolique. Les collecteurs appartenaient à une catégorie sociale souvent méconnue. Bénéficiers mineurs mais plus puissants que bien des prélats, officiers de l'administration pontificale mais sans appartenir à la Curie, les collecteurs étaient à la fois enquêteurs, juges et, naturellement, receveurs. Ils maniaient des fonds, ils frappaient les récalcitrants de censure et d'excommunication, ils composaient au nom de la Chambre avec les débiteurs, ils négociaient même avec les créanciers.

Nous avons choisi d'analyser le cadre de la vie d'Arnaud André, licencié ès lois, « collecteur des revenus de la Chambre apostolique dans la province de Narbonne » du 13 octobre 1374 à sa mort en 1386¹. S'il mourut avant de parvenir aux prélatures, Arnaud André cumulait des bénéfices variés. Archidiacre de Lunas, prieur de Lastours², prévôt d'Agde, il semble avoir été en outre recteur de la paroisse de Mèze, dans le diocèse d'Agde³.

Ses legs et ses dettes nous font connaître ses familiers. Il a un « serviteur », prêtre : Jean de Grano, qui a remplacé Guillaume Savoureux. Un ancien serviteur, non prêtre, Hélie de la Croix, et un vieux familier, Guillaume Machard, bénéficient également de legs. Arnaud André loue les services d'un écuyer, Olivier de la Motte, et d'un chambrier, nommé Éliot. L'écuyer, au moins, porte livrée. Le service

^{1.} L'inventaire des meubles d'Arnaud André est conservé à l'Archivio segreto vaticano, Collectorie 152, f. 173-238.

^{2.} Lunas, arr. Montpellier, Hérault; Lastours, pr. bénéd. situé dans la comm. d'Azille, cant. Peyriac-Minervois, arr. Carcassonne, Aude; Mèze, arr. Montpellier, Hérault.

^{3.} Les commissaires inventorient des provisions lui appartenant dans la maison du vicaire de Mèze (Coll. 152, f. 184 r.).

^{4.} Cette livrée n'est payée au drapier qu'après les obsèques, par Guillaume Thonerat, clerc de la Chambre apostolique. Il s'agit, selon le compte, d'une dette du collecteur : ce n'est donc pas un vêtement de deuil (f. 224 r.).

domestique est assuré par le valet⁵ Perrin et par un cuisinier, auxquels se joignent parfois une vieille femme de ménage et un homme de peine⁶. On voit que le collecteur de Narbonne était bien servi. D'autres indices nous le situent dans la société. Il a ses armes, qui figurent sur son sceau rond, en argent, et que l'on fera broder sur le drap d'or du catafalque, lors des funérailles⁷. Mais c'est surtout à l'organisation matérielle des résidences que nous voulons nous attacher dans les pages qui suivent.

Dans les premiers jours de septembre 1386, Arnaud André mourait après une maladie qui semble avoir été longue puisque, transporté pour des raisons de commodité dans une maison voisine de la sienne, il y fut soigné non seulement avec son propre linge, mais dans ses meubles, qui y furent retrouvés et saisis.

D'ores et déjà, se pose un problème, à première vue étonnant : dans quel lieu, dans quelle ville est mort le collecteur de Narbonne? Sachant qu'il finit ses jours dans son mobilier, à quelques pas de son hôtel particulier, nous serions tenté de situer cet hôtel à Narbonne. Bien plus, les inventaires font apparaître des domiciles à Montpellier, à Béziers et à Lastours, mais, si l'on n'y place la résidence principale, rien à Narbonne, chef-lieu de la collectorie.

Nous ne croyons cependant pas que puisse être retenue cette localisation. C'est à Avignon que le texte des inventaires nous oblige à situer la résidence principale et la mort d'Arnaud André. Tout d'abord, l'absence d'indication topographique laisse penser que l'hôtel du collecteur de Narbonne était bien connu des gens de la Chambre apostolique. Quels sont les commissaires chargés de l'inventaire? Raymond de Verdun, sous-collecteur général de la province de Narbonne, est allé partout, dans la maison mortuaire comme dans les bénéfices et notamment à Béziers, où Raymond Tessier, sous-collecteur du diocèse, lui a prêté son aide. Mais il est un commissaire de haut rang qui n'a pas fait ce déplacement et n'a assisté qu'à l'inventaire de l'hôtel, inventaire auquel il pouvait présider sans se déranger : c'est Guillaume Thonerat, l'un des clercs de la Chambre apostolique. On ne voit pas qu'un personnage aussi occupé ait pu faire le voyage de Narbonne pour voir estimer les biens d'un collecteur, ou que, si sa présence était vraiment nécessaire, il ait négligé les autres domiciles du défunt, situés entre Narbonne et Avignon.

^{5.} Nommé famulus dans le compte, le terme servitor étant réservé à des collaborateurs de rang plus élevé, puisqu'ils sont prêtres. Le famulus reçoit cinq florins courants de vingt-quatre sous, le servitor reçoit trente florins de même que l'écuyer, et les anciens servitores cinquante florins courants.

^{6. «} Ipsum tenebat in cura et multos labores sustinuit » (1. 224 r.); cet homme habitait Pont-de-Sorgues.

^{7.} Ibid., f. 224 r.

Nul ne songera que des bois de lit ou des vêtements usagés et parfois usés aient été transportés de Narbonne en Avignon pour y être vendus. Or, qui sont les acquéreurs? Le Trésorier du Pape, le maître d'hôtel et le chapelain du Camérier, les cardinaux de Pampelune et de Viviers, Antoine de Louvier, clerc de la Chambre apostolique, promu évêque de Rennes pendant la vente⁸, ce qui date celle-ci du mois d'octobre. Ajoutons-y, pour leur compte plutôt que pour celui. de leur maître, les camériers des cardinaux de Viviers et de Saint-Ange, le secrétaire de ce dernier cardinal, l'archidiacre d'Aix, le juge de la Cour temporelle d'Avignon, Laurent Ropong, bouteiller du Pape, et quelques changeurs connus à Avignon, Maffré et les juifs Pado et Nathan. C'est, enfin, à Avignon que se situent les obsèques⁹ et la sépulture d'Arnaud André. C'est à Avignon qu'il a laissé des dettes, comme les 9 florins qu'il devait à un drapier pour la confection de la livrée de son écuyer¹⁰, et c'est de Pont-de-Sorgues que venait l'homme de peine qui travaillait chez lui et qu'il fallut rétribuer.

Le collecteur de Narbonne résidait donc ordinairement à Avignon. Nous montrerons, ailleurs, que ce n'était pas là un cas isolé, et que, par exemple, le collecteur de la province de Reims, Jean Maubert, habitait Paris (tout comme le collecteur des provinces de Sens et Rouen): sans doute trouvait-il son compte à résider dans une ville facilement reliée à Avignon par marchands et par courriers, plutôt qu'au centre de sa collectorie dont les bénéficiers, s'il n'allait pas à eux, ne se seraient pas davantage présentés d'eux-mêmes chez lui. Non seulement Arnaud André ne résidait pas ordinairement à Narbonne, mais il ne faisait qu'y passer; ses domiciles secondaires sont en effet répartis à travers la province, aucun ne se trouvant dans la métropole. Il nous faut, pour expliquer ce fait, introduire le rôle d'un officier trop souvent ignoré, le sous-collecteur général, qui avait précisément le centre de son activité à Narbonne¹¹. On dut même attendre l'arrivée de Raymond de Verdun pour commencer l'inventaire et placer, en l'attendant, les biens du défunt sous la garde d'un valet¹².

C'est donc dans l'hôtel avignonnais d'un clerc de rang élevé parmi les non-prélats, officier local de la Chambre apostolique, titulaire d'un archidiaconé et d'un prieuré, que l'inventaire des biens d'Arnaud André nous permet tout d'abord de pénétrer. L'indication d'une basse chambre nous laisse deviner une maison à un étage sur rez-de-chaussée¹⁸.

^{8.} Dans les marges où sont indiqués les noms des acheteurs, la mention « Magister Antonius » disparaît au profit de celle « Episcopus Redonensis ».
9. Seize florins furent dépensés pour les sonneries à Notre-Dame des Doms (f. 224 r.).

^{10.} Payée en même temps que les vêtements de deuil.

^{11.} Ce n'est probablement pas une coıncidence si le collecteur de Reims a, lui aussi, un sous-collecteur général résidant à Reims.

^{12.} Coll. 152, f. 224 v.

^{13.} Le collecteur y couchait parfois (f. 215 r.).

L'étage supérieur était la résidence proprement dite d'Arnaud André : son studium avec bibliothèque et archives, une chambre en avant de celui-ci, chambre qui devait être celle du collecteur en temps normal, et la chapelle. L'étage inférieur comprenait une chambre d'appoint, le tinel, c'est-à-dire la salle commune, et la cuisine. Le cellier était attenant, ainsi qu'une remise, sorte de grange domestique. Devant l'hôtel, une chambre était affectée aux chapelains : entendons qu'il s'agissait d'un édifice à part, situé dans le jardin ou pourvu d'une entrée particulière. La maison était aussi pourvue de latrines auxquelles confinait une pièce de débarras, le tout probablement situé hors de l'édifice principal¹⁴.

Nous passerons la revue du mobilier, relativement important, pièce par pièce, nous réservant de revenir ensuite sur quelques données permettant de mieux apprécier le train de vie d'un collecteur.

Le studium, avant tout, est une vaste bibliothèque. Soixante-dix-huit volumes la composent, auxquels il faudrait joindre les deux missels déposés dans la chapelle. Réservant pour le moment l'étude de ces livres, notons seulement, pour ce qui est de l'aménagement des lieux, qu'il n'est point fait mention dans l'inventaire d'un meuble quelconque à usage de bibliothèque. Nous devons donc imaginer une ou plusieurs niches dans le mur, garnies de rayonnages et formant peut-être placard avec portes. Il est, au contraire, précisé que les archives se trouvent dans un coffre de bois rectangulaire15, cependant qu'un autre coffre, long, contient deux reliquaires, des anneaux, une croix — c'est-à-dire les bijoux d'Arnaud André — et les sceaux du collecteur. Quelques ornements liturgiques sont aussi conservés dans cette pièce, peut-être dans le second coffre. On y trouve également un peignoir à barbe (barberatorium) et dix-sept serviettes, preuve évidente que l'on venait raser le collecteur à domicile, et dans la pièce où il vivait le plus. Quant au mobilier de bureau, pour employer une expression anachronique, il se compose d'un bureau (studium) de bois, de deux écritoires (scriptorium), l'une de cyprès ouvragé, l'autre de plomb, et d'un pupitre (rota) posé sur le bureau. Au sol sans doute, est cloué un tapis de diverses couleurs, d'assez faible valeur (1 florin).

La chambre est, lors de l'inventaire, sommairement meublée d'un modeste lit aux draps usés couverts d'une mauvaise coutre, accompagné d'un banc à coussin rouge, banc que l'on dit être debilis. Ceci ne doit pas nous étonner. Arnaud André est allé mourir dans l'hôtel voisin, possession du cardinal Pierre de Cros. C'est là que l'on saisit et inventorie la plus complète literie, preuve que l'on a apporté le

^{14.} Les commissaires l'oublièrent et durent revenir l'inventorier après avoir visité la maison mortuaire, mentionnant qu'il s'agissait d'une « chambre du premier hôtel, derrière, près des latrines » (f. 220 r.).

^{15.} Il y avait aussi un sac de lettres et actes divers dans la chapelle.

mobilier du mourant. Rien de plus normal, en ce cas, que de trouver sa chambre ordinaire dégarnie, meublée à la hâte pour les besoins de quelque familier. Mais le malade n'a point emporté son argenterie de table, qui se trouve encore, à sa mort, dans un vaste coffre de noyer établi dans la chambre. Hanaps, couteaux, fourchettes y sont rangés, ainsi qu'une cassette en argent.

La chapelle se présente beaucoup plus comme un vestiaire et un trésor que comme un lieu de dévotion. Notons, à ce propos, que la présence en ce lieu de la garde-robe d'Arnaud André confirme qu'il est bien parti pour l'hôtel voisin après le début de sa dernière maladie : on emporta avec lui des meubles et du linge, mais nul vêtement. C'est également dans la chapelle que se trouve une partie de l'orfèvrerie de table, aiguières et gobelets, sans doute rangés à côté du calice sur un rayon de l'un des dressoirs.

L'autel, « en forme de dressoir », est de bois. Un parement de toile peinte est cloué « derrière et dessus », dominant par conséquent l'autel et, probablement, cloué à même le mur. Devant l'autel, des parements mobiles sont prévus; il y en a de plusieurs sortes : l'un simple et non brodé, l'autre de velours rouge à motifs de roses brodés en fil d'argent et soie verte, deux, sans grande valeur, de toile peinte, un autre en drap de soie moré (brun), un dernier de même tissu mais orné en outre de figures brodées. Le mobilier liturgique est assez complet. Une pierre d'autel est encastrée dans l'autel de bois, une seconde, fort luxueuse, de jaspe bordé d'argent, est conservée dans un écrin de cuir. Ni croix, ni candélabre n'apparaissent à l'inventaire, mais on trouve un pupitre (ferrum pro tenendo librum supra altare) et un coussin (auriculare pro...) destinés à supporter sur l'autel l'un des deux missels, dont un, très luxueux, couvert de drap d'or et orné de fermoirs d'argent, fut vendu vingt florins. Calice et patène sont d'argent doré; deux burettes d'argent complètent le nécessaire liturgique.

A ce mobilier religieux il faut ajouter une caisse de linge — draps et nappes —, un coffre de noyer, un banc de bois et, enfin, une modique horloge avec sa cloche, vendue deux florins et demi. Nous étudierons plus loin la garde-robe du collecteur; signalons donc simplement la présence de deux dressoirs pour les vêtements — ornements liturgiques et effets civils — ainsi que d'un portemanteau (pertica ad tenendum vestes). Aux murs, des tableaux « peints à images » et une Véronique, peinte ou sculptée, forment l'ornementation. Le tout fut acquis, pour huit gros, par le cardinal de Viviers. C'est dire que ces œuvres n'étaient ni sans intérêt, ni de grande valeur! Au sol, un vieux tapis ne parut même pas digne d'être estimé.

Après avoir ainsi fait le tour de l'étage supérieur, descendons au rez-de-chaussée. Dans la basse chambre nous trouvons un lit entouré d'une courtine livide, deux dressoirs de bois dont l'un comporte une cathèdre, une petite table et une descente de lit. Le tinel est meublé

d'un coffre destiné à l'autel portatif et d'une caisse de bois blanc divisée en quatre compartiments. Deux tables, deux bancs et quatre escabeaux rendent la pièce habitable. Deux candélabres de cuivre ou de laiton l'éclairent. Sur les tables, traînent un bassin de cuivre et quelques pièces de vaisselle d'étain. Une natte de jonc clouée au mur est tout l'ornement. La cuisine comprend surtout la cheminée, garnie de sa crémaillère (scalla ferri pro tenendo ollas super ignem). Nul meuble ne figure à l'inventaire, sinon quatre trépieds de fer. Deux broches (veruta), une bassine à laver la vaisselle, deux cuvettes de cuivre pour se laver les mains, un barril pour l'eau, un mortier avec son pilon devaient être posés à même le sol. Deux poëles à frire pouvaient être pendues. Quant à la vaisselle d'étain (douze « grazelets¹⁶ », douze écuelles, sept plats), elle devait se ranger sur le haut de la cheminée.

Le cellier abrite la provision de vin, soit quatre botes : une de vin blanc, deux de vin clairet et une de vin de Beaune, croyons-nous (bota Belne). Cent quintaux de foin et deux cents de bois se trouvent à proximité. La vente d'un cheval nous permet de supposer qu'il y avait aussi une écurie. Munie d'une entrée particulière et formant peut-être une bâtisse à part, la chambre des chapelains est meublée de deux lits garnis. Enfin, près des latrines, un débarras abrite trois bahuts, deux coffres, une malle de bois, quatre coussins de banquette, deux freins en bon état et deux couvertures. Ajoutons, objet non inventorié mais retrouvé lors de la vente pour être adjugé trois gros, la chaise percée (cathedra perforata), seul ornement probable des latrines.

Après avoir fait le tour de l'hôtel, examinons maintenant quelques éléments permettant de situer le train de vie d'Arnaud André, donc de mieux savoir qui était un collecteur pontifical.

L'inventaire de sa chambre mortuaire, située dans l'hôtel de la livrée du cardinal d'Arles, nous est à cet égard précieux¹⁷. Elle est, en effet, garnie des meubles propres du malade, puisque ceux-ci furent saisis et vendus avec ses dépouilles. Le lit est des plus complets. Ses bois comportent des montants (postes) à la tête et aux pieds, reliés par deux scamna¹⁸. Deux bons matelas¹⁹, couverts l'un de futaine, l'autre

^{16.} Terme dérivé de « graal » désignant une sorte de coupe.

^{17.} Coll. 152, f. 218 v. - 220 r.

^{18.} C'est l'une des difficultés sémantiques offertes par l'inventaire que cette confusion de termes entre les bancs faits pour s'asseoir (scamnum pro sedendo, f. 220 r.; scamnum cum bancali, f. 210 v.) et les pièces horizontales de la literie (un lit muni de ses deux postes avec deux scamna fustea autour du lit, f. 186 r.). Il existe des lits avec bois verticaux, mais sans scamna (f. 219 r.), reliés sans doute par une simple poutre : il faut donc penser que les scamna sont des bois tant soit peu travaillés, destinés à être visibles. On ne peut croire qu'il s'agisse de bancs disposés près du lit, leur absence n'étant alors pas de nature à être mentionnée, ainsi qu'elle l'est.

^{19.} Nous retrouverons dans la maison de Montpellier cette superposition de matelas dans le lit du collecteur (f. 186 v.).

de toile, sont garnis de coton; notons ce raffinement : tous les autres matelas de l'hôtel sont en laine, mais Arnaud André est mort pendant les grandes chaleurs de l'été provençal. Il est hors de doute qu'un matelas de coton était, à la fin du xiv° siècle, un véritable luxe. Exception due à la maladie, le lit comporte trois draps (lintheamina), alors que les autres n'en ont jamais que deux : peut-être le malade se salissait-il? C'est à la même cause que nous devons attribuer l'accumulation d'oreillers : un rouge simple, deux de soie morée représentant des oiseaux, deux de soie représentant des feuillages de vigne. Sur le lit, nous trouvons une grande coutre d'ouvrage de Toulouse, assortie de deux oreillers ou de deux traversins²⁰, une couverture (lodex) blanche ornée en haut de raies noires, et trois vannes blanches²¹. Le lit est entouré d'une courtine de cinq pièces de toile verte, et peut être couvert d'un drap de parement long de cinq cannes, orné d'animaux et de feuillages sur fond livide.

Dans la même pièce, un petit lit est dressé pour celui des chambriers qui passe la nuit près du malade : pas de scamna latéraux, un matelas de laine, deux draps et une coutre d'ouvrage de Toulouse avec son oreiller.

Au pied du lit d'Arnaud André est placé un tapis que l'inventaire qualifie de modeste, mais que le secrétaire du cardinal de Saint-Ange apprécia assez pour l'acheter deux florins, soit le double de son estimation, ce qui représente un taux d'enchère assez rare au cours de cette vente.

Un dressoir de bois contient quelques pièces de linge de rechange, mais c'est dans la chapelle déjà décrite que se trouve l'essentiel : trente-trois draps dans la caisse de la chapelle, huit seulement dans le dressoir de la chambre mortuaire. Un petit coffre renferme probablement des bonnets de nuit (capitogia et bierreti pro capite). Les derniers meubles importants de cette chambre sont un banc couvert de tissu rouge orné d'armes et de feuillages, un simple banc de bois, et un bancum²² de cuir qui peut être une banquette rembourrée ou, plutôt, un siège pliant. Nous trouvons en outre un lustre rond en bronze (crucibolum), un candélabre de laiton, un support de bois pour le bassin

^{20.} Autre difficulté de terminologie : la coutre est assortie d'un pulvinar (ici, exceptionnellement, de deux), les auricularia étant plus indépendants du reste de la garniture. Il est difficile d'en distinguer précisément la forme et l'usage; il ne semble même pas que le contenu en fût essentiellement différent : nous voyons un auriculare de plume (f. 220 v.), ce qui suggérerait une garniture du pulvinar analogue à celle du matelas ou de la coutre, mais l'inventaire enregistre aussi un pulvinar neuf, sans plumes (f. 186 v.).

^{21.} La vanne semble être une couverture ouatée; celle du lit de la basse chambrée se boutonne (f. 217 v.); cf. V. Gay, Glossaire archéologique, II, p. 443. Il est à noter que ceci représente l'équipement complet du lit, mais que toutes ces couvertures n'étaient certainement pas en service au mois d'août.

^{22.} Rappelons que le banc de bois se dit toujours scamnum.

que l'on apportait pour la toilette du malade. La distraction de celui-ci, enfin, était assurée par une grande cage à oiseau et un échiquier (tabularium scacorum et tabularum) qui devait être un jeu en même temps que, sur son autre face, un instrument de comptabilité.

Mieux encore que le confort de sa chambre, la richesse de la garderobe d'Arnaud André nous donnera une idée de son niveau social. Nous en présenterons d'abord un tableau :

- Quatre vêtements complets, soit manteau, tunique et chaperons assortis : deux d'écarlat rosat fourré de vair, avec une gonelle simple pour l'un, un chaperon de drap double, outre un vieux chaperon, pour l'autre; un de rosat fourré de taffetas vert avec tabart de cadis et chaperon double; un de camelot, pour aller à cheval, fourré de drap livide pour le manteau et de boucassin cendré pour la tunique, avec chaperon assorti au manteau.
- Quatre manteaux, outre les précédents, tous assortis d'un ou plusieurs chaperons : un de bureau avec trois chaperons respectivement fourrés de vair, de drap de Montivilliers et de taffetas vert; un de drap bordelot à chaperon double; un autre, pour voyager à cheval, de perse obscur avec chaperons simple et double; un dernier, de cadis fourré de taffetas vert, à chaperon double.
- Dix tuniques, non comprises celles citées plus haut : deux de rosat fourrées de gros vair; une de drap rouge avec chaperons double et simple; une de drap rouge fourrée de vair avec un chaperon fourré de gris; une de cadis non fourrée; une de perse clair non fourrée; quatre vieilles tuniques, enfin.
- Diverses pièces non assorties : une garnache vermillon fourrée de taffetas vert avec chaperon doublé de vair; deux gippons de boucassin blanc, l'un pourvu de demi-manches de camelot; un chaperon de drap livide fourré de vair; deux ceintures de soie livide et une de soie verte, toutes ornées de douze clous d'argent et de la boucle du même métal; trois pièces de fourrure de vair pour faire une tunique, un petit tabart et un chaperon; trois cannes de boucassin blanc; une pièce de drap rosat, enfin, pouvant au plus convenir pour une paire de manches.

C'est donc une garde-robe considérable que celle d'Arnaud André: huit manteaux, quatorze tuniques, et les accessoires. Nombre de ces vêtements sont du drap le plus ordinaire, bureau ou cadis. Mais, pour voyager, le collecteur de Narbonne revêtait une tunique et un manteau de camelot, c'est-à-dire de poil de chèvre, doublés l'une, au contact du corps, de boucassin en coton, l'autre, contre le froid, de drap de laine. Le camelot était un tissu fort cher. Plus luxueux encore était l'écarlat rosat, drap de laine de haute qualité dans lequel Arnaud

André s'était fait tailler deux manteaux et trois tuniques²³, tous doublés de vair. Notons également les doublures de taffetas.

Le collecteur est moins riche d'ornements liturgiques, mais il ne s'agit que de ses ornements privés qu'il conservait chez lui, non de ceux qui pouvaient appartenir à ses bénéfices. Il n'est d'ailleurs nullement assuré que ceux-ci fussent mieux pourvus. Nous trouvons d'abord une « chapelle » complète, de faible valeur : amict, aube, cordon, étole, manipule, chasuble, trois nappes d'autel et des corporaux. Quatre amicts, trois aubes dont une orfrayée d'or, trois étoles, une en satin livide, assortie d'un manipule, l'autre en soie rouge, la troisième brodée d'or et de soie de couleur, un cordon blanc et une chape orfrayée forment la garde-robe liturgique; on y remarque l'absence de chasuble, hormi celle de la « chapelle ». Quant au costume de chœur, il est assuré par trois surplis, vingt rochets blancs et trois aumusses de soie brodée à la mode d'Allemagne. Outre les objets liturgiques déjà cités, Arnaud André possédait treize anneaux d'or ou d'argent, ornés ou non de pierres; les deux plus beaux portaient un camée et un saphir.

Ceci nous conduit à envisager l'argenterie de table. Ni or, ni vermeil : seulement une pinte et une tasse dorées. Mais, en argent, nous trouvons une petite cassette, deux aiguières²⁴, une pinte, cinq petits gobelets, quatre cloquiers et sept grandes tasses²⁵. Avec le calice et les burettes, cela fait plus de vingt-sept marcs, soit six kilogrammes^{25bit}, d'argent, au titre indéterminé, il est vrai. Deux hanaps (ciphus) de madre complètent la vaisselle; l'un d'eux est muni d'un couvercle en argent doré et d'un pied d'argent émaillé. Plats et écuelles ne se rencontrent que parmi la vaisselle d'étain conservée à la cuisine. Mais on trouve force instruments tranchants : deux grands canifs et deux petits, tous à manche d'ivoire et virole d'argent doré, deux grands couteaux à trancher assortis d'un petit et d'une fourchette, à manche de jais et virole d'argent, deux grands couteaux pour servir à table, et deux petits, à manche d'ivoire et virole d'argent, un canif pour la table, enfin, à manche bi-parti d'ivoire et naturellement sans virole.

Cette étude nous donne une idée approximative du niveau de vie d'un collecteur apostolique à la fin du XIV siècle. Par sa fonction, le collecteur de Narbonne n'était ni des principaux, ni des plus modestes. Limitée à une province, sa collectorie est d'un revenu moyen. Archi-

^{23.} G. Espinas, La draperie dans la Flandre française au Moyen âge, II, pp. 292-3.

^{24.} L'une est engagée chez Jacopo del Solar pour une dette de 40 florins 3 gros; f. 212 r.

^{25.} Les gobelets et cloquiers pèsent au total trois marcs; les tasses, à elles seules, en pèsent sept et demi.

^{25&}lt;sup>his</sup>. Nous prenons, pour le marc avignonnais, la valeur indiquée par H. Rolland (*Monnaies des comtes de Provence...*, Paris, 1956, p. 90), soit 222,508 grammes.

diacre, prieur, Arnaud André est un clerc moyen, de ceux qui, immédiatement situés au-dessous des « prélats », n'accèdent que bien rarement aux degrés supérieurs de la hiérarchie ecclésiastique. Il faut bien nous convaincre que ce n'est ni de l'archidiacre, ni du prieur, que nous venons d'entrevoir la garde-robe et l'orfèvrerie, mais bien d'un officier de la Chambre apostolique. C'est là ce qui lui donne son rang, c'est ce qui lui a, sans aucun doute, valu quelque aisance.

C'est donc du collecteur en tant que tel, que nous étudierons maintenant les instruments de travail. Appelé à soutenir le point de vue pontifical dans les litiges fiscaux, il n'est pas seulement un receveur, il est aussi, *in partibus*, un procureur du Pape. Il est, il doit être iuriste.

Sa bibliothèque est essentiellement celle d'un juriste. Nous y rencontrons tous les textes fondamentaux du droit canonique²⁶: le Décret²⁷, la collection de décrétales d'Isidorus Mercator, la compilation des décrétales de Grégoire IX par Raymond de Peñafort (deux exemplaires), le Sexte (trois exemplaires) et les Clémentimes (deux exemplaires). A côté de ces textes, on trouve les indispensables répertoires et instruments de recherche qui en facilitent l'usage: le Repertorium de Guillaume Durand, deux répertoires des décrétales d'Innocent III, et une Vita Martiniana sive Margarita super Decreto qui doit être identifiée avec la Tabula Decreti de Martin de Troppau, encore connue sous le nom de Margarita Martiniana.

Les œuvres de glossateurs sont également bien représentées : une Novella super quinto libro Decretalium de Jean André (sans doute la dernière partie de la Novella in Decretalibus Gregorii IX), les Additiones super Decretalibus, du même Jean André (ce sont probablement les Additiones ad apparatum Sexti), la Summa super Decretalibus de Geoffroi de Trano, la Summa casuum de Raymond de Peñafort²⁸, la Lectura archidiaconi super Sexto de Guy de Baysio, les Capitula de Jean Bellet, la partie de la Lectura in libros decretalium de Henri de Suse concernant les décrétales antérieures à Innocent III²⁹, la Lectura

^{26.} Sur les bibliothèques de l'époque du Grand Schisme, voir : Fr. Ehrlé, Historia bibliothecae romanorum pontificum (Rome, 1890, in-4°); L. Carolus-Barré, Bibliothèques médiévales inédites d'après les Archives du Vatican, dans les Mélanges de l'École française de Rome, LIII, 1936, pp. 330-377; J. Le Braz, La bibliothèque de Guy de Roye, archevêque de Reims (1390-1409), dans le Bulletin d'information de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 1958, n° 6, pp. 67-100.

^{27.} Inventorié à part (f. 221 r.), il ne devait pas se trouver en place sur les rayons de la bibliothèque.

^{28.} Summa Raymundi de Peneforti; la Summa casuum a été répandue jusqu'à la fin du XIV siècle.

^{29.} Prima et secunda pars apparatus Ostiensis super Decretalibus; ce ne peut être que le commentaire des décrétales antérieures à Innocent III dans la Lectura in quinque libros Decretalium: de tels manuscrits contenant un texte partiel n'étaient pas rares, et un cas semblable est présenté par l'un des volumes de la bibliothèque papale (Ehrlé, Historia..., p. 363, n° 1004).

super Sexto, les Casus super Decreto et les Casus Decretalium de Barthélemy de Brescia, des Casus super Decretalibus de Bernard de Parme, qui doivent être les Casus longi, une Lectura cum brocardis in utroque jure de Roffredo de Bénévent, un Apparatus de Jesselin de Cassagnes sur les Clémentines et les Extravagantes de Jean XXII, l'Apparatus super Decretalibus d'Innocent IV (deux exemplaires, s'il faut ainsi identifier un Innocentius), et deux manuscrits dits Compostellanus, qui sont certainement l'Apparatus et les Casus de Bernard de Compostelle le Jeune, ou deux exemplaires de l'un de ces deux ouvrages. Enfin, l'un des manuscrits unit au texte du Sexte et des Clémentines les gloses de Dino.

Après le droit canonique, le droit civil, science dans laquelle, rappelons-le, Arnaud André était licencié³⁰. Elle est cependant moins bien partagée que le droit canonique dans la bibliothèque du collecteur, qui possède un *Corpus juris civilis* incomplet et fort peu d'ouvrages de glossateurs. Ceci s'explique car les problèmes canoniques étaient pour lui les plus importants, le droit civil ne lui servant qu'à éviter les erreurs préjudiciables à son activité, voire à nourrir sa culture juridique.

Comme textes, il possède sept manuscrits ne composant qu'un Corpus sans Institutes. Ce sont trois exemplaires du Codex³¹, le Digestum vetus, l'Infortiat et le Digestum novum (celui-ci en double). Peu nombreux, les commentaires sont régulièrement répartis sur l'ensemble des textes. C'est donc dire qu'Arnaud André cherchait moins à satisfaire des curiosités juridiques ou à connaître l'opinion de divers glossateurs sur chaque point du droit civil, qu'à trouver une explication commode à chaque passage des textes fondamentaux. On rencontre en effet : la Lectura super Codice de Cino, les Casus super Digestum vetus et III libros codicis de Francesco Accurcio, les Casus super Infortiatum de Vivianus Tuscus, une Lectura super Infortiatum, et les deux premières parties de la Lectura domini Jacobi super Digestum novum de Pierre Gascher.

D'autres ouvrages touchent au droit féodal, très mal représenté ici parce qu'un collecteur n'avait guère à s'en préoccuper, et à la pratique juridique qui lui était également indifférente. Ce sont une Lectura super libro feudorum (peut-être le commentaire de Jacques de Belvisio) et un fort beau manuscrit cum feudis qui peut aussi bien être un traité juridique qu'une liste de fiefs, un Speculum juris qu'il faut identifier avec le Speculum judiciale de Guillaume Durand, et des Quinterni Petri Jacobi qui doivent être le traité de procédure de Pierre Gascher connu sous le nom de Practica Aurea.

^{30.} Archivio segreto vaticano, Obligationes et Solutiones 42, f. 152 r.

^{31.} Leur valeur est extrêmement inégale : le cardinal de Pampelune acheta l'un pour quatre florins, un autre fut vendu deux florins, le troisième, bien que non relié, huit florins, ce qui indique la faible valeur du contenu des premiers.

En complément de la partie juridique et, pourrait-on dire, fonctionnelle de la bibliothèque du collecteur de Narbonne, nous trouvons une liste des bénéfices des provinces de Narbonne et Toulouse avec la taxation de chacun pour la décime, manuscrits précieux pour son possesseur comme répertoire financier et topographique; il ne nous étonne pas de trouver également des livres de comptes, des registres de correspondance et une caisse de quittances et de lettres.

Ce collecteur était prêtre, et quelques livres touchant à l'Écriture sainte, à la théologie et à la philosophie attestent que son caractère sacerdotal n'était pas sans marquer ses préoccupations intellectuelles. Il possédait en effet les livres suivants, parmi lesquels on notera l'absence de Bible complète: deux psautiers, dont l'un au moins était glosé, le Commentaire d'Innocent III sur les sept psaumes pénitentiaux, les Homélies de Saint Grégoire le Grand, des Theoramata super ostia consecrata³², deux Libri ethicorum, un Liber ethicorum super moralibus, une Epistula de oratu paciencie ad amicum³³, le Tractatus de Arca Noe morali de Hugues de Saint-Victor, un autre ouvrage du même auteur, qu'il faut identifier avec la Summa sententiarum³⁴, et le De regimine principum de Gilles de Rome.

Preuve que le collecteur ne négligeait pas tout à fait les devoirs de ses charges ecclésiastiques, nous trouvons enfin quelques livres liturgiques ou de pratique liturgique : deux bréviaires à l'usage du diocèse d'Angoulême, un lectionnaire selon le rite romain, un livre d'oraisons, un petit recueil de sermons, l'Ordo romanus du cardinal Jacopo Caetani Stefaneschi, traité de cérémonial assez répandu, et trois missels.

Quelques livres témoignent de curiosités historiques purement gratuites, ainsi un Sallustius contra Tullium, les Flores chronicorum de Bernard Guy, une Historia scolastica et la Chronica de constructione Rome. Peut-être était-il enfin utile à qui devait rédiger ou faire rédiger des actes, de posséder la Summa dictaminis de Richard de Posice.

Dans les autres demeures du collecteur de Narbonne, nous nous contenterons d'une brève investigation. Résidences temporaires, simples pied-à-terre, elles ne rendent pas compte de son état et de son niveau de vie. Logis d'un prieur ou maison d'un archidiacre, elles ne représentent que ce que pouvaient être les habitations de bénéficiers

^{32.} Ce ne devait être qu'une modeste plaquette : estimée à cinq gros seulement, elle fut égarée lors de la vente.

^{33.} Ce livre eut le sort étrange d'être estimé à peu de chose (6 gros) et cependant volé avant la vente.

^{34.} Simplement inventorié comme ouvrage d'Hugues de Saint-Victor, ce manuscrit peut être identifié par le dernier mot de sa pénultième page, noté à l'inventaire : dimittere; on le retrouve à la fin de la Summa sententiarum dans la phrase : debet conjux dimittere conjugem (Migne, Patr. lat., CLXXVI, col. 171).

de même rang mais résidant effectivement dans leur bénéfice. Son prieuré et son archidiaconé ne devaient avoir qu'une place fort restreinte dans les activités d'Arnaud André. Collecteur de la province de Narbonne, pourvu de bénéfices dans la même province, il ne devait voir en ceux-ci que des centres de rayonnement administratif, des logis où il pouvait aller coucher lorsqu'il parcourait la contrée, sans parler des revenus, appréciables surtout pour l'archidiaconé³⁵.

De l'hôtel de la livrée du cardinal d'Arles, nous savons peu de choses. Arnaud André l'avait-il loué avant sa maladie? Nous ne le croyons pas. Mais nous ignorons s'il en occupait la totalité. Deux pièces seulement figurent dans la prisée: la chambre haute où mourut le collecteur, et une chambre basse meublée d'un lit, un dressoir à vêtements, une table avec un banc, et une caisse d'archives indéterminées. Devant le verger, un « déambulatoire », sorte de galerie couverte, s'ornait d'un banc et d'un autel, sans doute un reposoir de dévotion.

Le prieuré de Lastours est misérablement installé. Deux pièces en composent le logis : une salle meublée d'une table et de trois bancs, avec une caisse et un sac de mil dans les coins, et une cuisine pourvue d'une rudimentaire vaisselle de fer et d'étain. Deux lits sont dressés, l'un dans la chapelle Saint-Michel, l'autre « derrière l'autel majeur dudit bénéfice ». C'est dire que l'église était le seul endroit abrité des intempéries! Un cellier contenait le vin fait sur place à l'aide du pressoir qui se trouvait à l'entrée du prieuré. Les denrées plus périssables, avoine, « pois blancs » (haricots?), fèves et légumes divers, étaient entreposées... en haut du clocher de l'église, dans la chambre des cloches.

Passons à Béziers, dans la maison de l'archidiacre de Lunas. Il y a, cette fois, une salle, deux chambres et une cuisine ordonnées autour d'une cour que l'on peut abriter du soleil grâce à une tenture mobile³⁶. Le mobilier est convenable. Les commissaires trouvent même, dans la petite chambre, une cathedra pontificalis, en mauvais état, il est vrai, et six carreaux ornés d'armoiries et d'animaux. La table de la cuisine, assortie de deux bancs et deux escabeaux, est neuve. Mais l'absence de vaisselle semble indiquer que le collecteur y vivait peu³⁷.

Prévôt d'Adgde, Arnaud André avait une maison à Montpellier : une salle, deux chambres et une remise. Montpellier était un centre important de l'activité du collecteur qui devait souvent y venir. Aussi ne nous étonnons-nous pas d'y trouver un excellent lit, une table avec

^{35.} Nous étudierons ailleurs les modes de rétribution des collecteurs; disons seulement que les bénéfices fructifères en constituent la part la plus régulière.

36. Les commissaires notent quinze cannes de grosse toile pro coperiendo cortile dicte domus (f. 179 v.).

^{37.} Ceci n'est qu'une hypothèse, un pillage avant l'arrivée des commissaires n'étant nullement exclu.

deux bancs, deux candélabres et de la vaisselle d'étain³⁸. La salle abrite un autel portatif en forme de coffre ferré, orné d'une toile peinte et couvert d'une pièce de boucassin, que complètent deux nappes et des corporaux. Mais aucun ornement personnel n'apparaît à l'inventaire : sans doute Arnaud André transportait-il la « chapelle » citée plus haut.

Descendant un degré dans la hiérarchie des officiers de la Chambre apostolique, c'est à un sous-collecteur que nous nous attacherons maintenant. Mais entre le collecteur et le sous-collecteur, la différence n'est pas seulement de degré, elle est aussi de nature³⁹. Collecteur de revenus de la papauté, le premier est, en outre et pour sa rémunération, doté de confortables bénéfices; le second est un bénéficier du diocèse, chargé d'aider le collecteur. Couverts tous deux de l'immunité juridique des officiales Pape, ils n'en sont pas moins différemment considérés par l'administration centrale des finances apostoliques : connu à la Curie, le collecteur est toujours nommément désigné dans les bulles et dans les lettres du Camérier, il est responsable devant le Camérier; le sous-collecteur n'est généralement désigné que par l'énoncé de son office, son nom étant passé sous silence quand il n'est pas ignoré⁴⁰; c'est avant tout devant le collecteur qu'il est responsable, la Chambre apostolique n'intervenant qu'en cas de litige. En un mot, le collecteur est l'homme de la Chambre apostolique, le sous-collecteur est l'homme du diocèse, ce qui ne l'empêche nullement de se montrer intraitable envers ses co-diocésains. Nous ne pouvons donc nous attendre à trouver chez un sous-collecteur le reflet d'un train de vie comparable à celui d'un Arnaud André.

Si les biens meubles de Raymond Manuel, sous-collecteur du diocèse de Mende du 1^{er} mars 1386 au 14 août 1395, nous sont bien connus, c'est à sa triste fin que nous le devons. A la mort de son prédécesseur, Guillaume Golobert, en février 1386, un inventaire sommaire avait éte dressé. Nous ne nous y référons que dans la mesure où il apporte quelque détail original. Au reste, Golobert et Manuel ont un niveau de vie assez semblable, sinon un niveau intellectuel, lequel semble supérieur chez Manuel, licencié en décrets et possesseur de vingt-huit manuscrits, alors que chez Golobert, tout archidiacre qu'il fût, on ne trouva pas même un bréviaire.

Au contraire de ce qui se passait normalement et s'était passé pour Guillaume Golobert, c'est avant sa mort, et avec un extrême souci de précision, que fut dressé l'inventaire des biens de Raymond Manuel⁴¹.

^{38.} Neuf grands plats, neuf saucières, six écuelles, deux aiguières.

^{39.} Nous fournirons les preuves et détails de cette différence fondamentale dans notre thèse, en préparation, sur la politique financière des papes avignonnais du Grand Schisme.

^{40.} Rares sont les sous-collecteurs devenus collecteurs.

^{41.} Arch. segr. vat., Collectorie 85, f. 329-371.

A l'examen de son compte, arrêté au 14 août 1395, il était en effet apparu qu'outre les 5087 livres 9 sous 7 deniers tournois assignés par lui au collecteur Pons de Cros ou sur l'ordre de celui-ci, et outre les sommes à lui allouées pour ses dépenses et sa rémunération, le sous-collecteur de Mende avait reçu 2 440 livres 5 sous tournois, diverses quantités de grain⁴², vingt-quatre poules un quart (sic) et une demi-livre de poivre, toutes espèces et denrées qu'il se trouvait incapable de restituer. Le Camérier François de Conzié le fit donc incarcérer dans la prison du palais d'Avignon, et chargea le collecteur Pons de Cros de saisir, inventorier et vendre les biens du fautif. On n'en tira d'ailleurs, disons-le tout de suite, que 421 livres 13 sous. Tout espoir n'était peut-être pas perdu d'amener Raymond Manuel à indemniser, par son industrie, la Chambre apostolique, car on lui laissa ses instruments de travail, ses livres et ses archives, ainsi que son sceau. Mais il mourut en prison, pendant le siège du palais apostolique, après trois ans de détention.

La maison de Raymond Manuel peut être assez exactement imaginée comme un édifice à pignon sur rue, dont le toit encadre un étage réduit à la partie centrale. Au rez-de-chaussée, sur la rue, s'alignent le studium et la chambre du sous-collecteur, de part et d'autre d'une salle centrale à laquelle on accède directement de l'extérieur par une porte qui, soulignons le fait, ferme à clé⁴⁸. Côté jardin, la cuisine flanque le « prestinh » (pristinum), sorte d'arrière-cuisine. A l'étage nous trouvons deux pièces, correspondant à la salle et au « prestinh ». Enfin, sous le faîte, un « corridor », autrement dit un étroit grenier, donne accès à une pièce affectée à la conservation de la viande. Dans le jardin, un grenier à avoine, et une cave sous la maison, complètent l'ensemble. Moins complexe que celle d'Arnaud André, c'est donc cependant une maison bourgeoise ayant pignon sur rue, cinq pièces au rez-de chaussée et la disposition d'une cour, derrière la maison, et d'un verger au-delà de la cour. Car c'est la position relative d'un individu, que reflète sa maison : à Avignon, le collecteur de Narbonne n'est qu'un médiocre personnage; à Mende, le sous-collecteur local jouit d'une situation en vue, sinon enviée.

Mais que l'on passe aux témoins absolus du train de vie, et l'on voit le sous-collecteur se situer fort au-dessous du collecteur.

Son mobilier nous apparaît d'une extrême simplicité. Un lit dans la chambre, un matelas dans la salle, pour un serviteur, une paillasse dans le corridor supérieur, voilà pour le coucher; encore doit-on noter que les courtines de toile perse qui entourent le lit de Manuel sont pourries, que le matelas du serviteur est de bourre et que les couver-

^{42. 126} setiers de blé, 78 de seigle, 70 d'avoine et 4 d'orge.

^{43.} Coll. 85, f. 339 r.

tures sont très médiocres. La salle est uniquement meublée de deux cathèdres, dont l'une est cassée. Le *studium* comprend, outre les livres, deux caisses de linge et un coffre à torches. En plus du lit, la chambre abrite un coffre à vêtements, un coffre à torches, deux tables, une cathèdre et un banc. Ajoutons, pour les commodités, un dressoir de bois avec lavabo de métal, et un support de fer pour un bassin.

On ne trouve aucune pièce d'argenterie de table : tout juste, en argent, un cure-oreilles, deux « sarradors »⁴⁴ et le sceau du sous-collecteur. La vaisselle est d'étain; encore est-elle réduite à quatorze écuelles, trois « grazelets » et un plat, auxquels il faut joindre deux tasses et cinq bassins de cuivre. L'orfèvrerie est réduite à quelques cabochons de cristal. Guillaume Golobert était, à ce point de vue, mieux pourvu que son successeur : ses douze tasses et ses douze gobelets d'argent représentaient neuf marcs de métal, le tiers du poids de l'argenterie d'Arnaud André. Golobert possédait aussi un anneau d'or et deux bagues d'argent portant des « grosses pierres », autant dire des pierres sans valeur.

Passons à la garde-robe. Draps et fourrures en sont des plus ordinaires, et les sous-collecteurs devaient se contenter de peu de vêtements. Golobert avait trois tuniques, trois cottes, une robe fourrée, deux épitoges et une cape. Raymond Manuel semble encore plus pauvre : un seul manteau, de drap vert foncé, et trois houppelandes, respectivement de bureau, de drap mêlé et de drap gris fourré de lapin; on trouve également dans son coffre des bottines de drap, des chausses de drap blanc et quelques pièces d'agneau noir, le tout estimé sans la moindre valeur marchande. Même en tenant compte du fait qu'il portait un vêtement complet sur lui lors de son incarcération, vêtement qui ne fut évidemment pas saisi, cela ne compose qu'une bien modeste garde-robe au regard de celle, opulente et variée, du collecteur de Narbonne.

Quant au nécessaire liturgique, il est encore plus réduit. Golobert avait au moins un calice et une patène d'argent; il possédait même un chapelet d'argent doré. Une étole, un manipule et une chasuble de mauvaise soie rouge lui permettaient de célébrer la messe. Cinq surplis, dont quatre fort usés, attestent qu'il assistait à des offices. Son successeur n'a, en tout et pour tout, qu'une étole de soie rouge; notons, cependant, que rien ne permet d'affirmer qu'il fût prêtre, sinon son missel et son bréviaire.

Que trouvons-nous dans la bibliothèque de Raymond Manuel? Outre ce missel et ce bréviaire, il possède un psautier. Un Codex, un Digestum vetus, un Digestum novum et les Institutes (que n'avait pas Arnaud André) ne lui composent pas un Corpus juris civilis complet,

^{44.} Nous ignorons ce que peuvent être ces pièccs.

faute de l'Infortiat. Un Speculum juris⁴⁵, un Textus feudorum et le Liber de ordine judiciorum, et voilà cités tous les ouvrages qui ne sont pas de droit canonique. Les textes canoniques sont eux-mêmes insuffisants: certes, avec un Décret, ce sont plusieurs exemplaires des Décrétales, du Sexte et des Clémentines que nous trouvons, mais il manque les Extravagantes et le sous-collecteur ne possède, en fait de commentaires que celui d'Innocent IV sur les Décrétales, et trois commentaires du Sexte, dont celui de Dino et la Lectura archidiaconi de Guy de Baysio.

S'il est quelque chose que les sous-collecteurs ne négligent au contraire nullement, ce sont les passe-temps du siècle. La charge n'occupait certes point tous les instants de son homme. Golobert s'adonnait à la musique : deux violes et un « laut » (probablement un luth) laissent deviner quelque talent. Raymond Manuel ne néglige pas cet art puisque l'on retrouve, dans sa cave et en fort mauvais état, il est vrai, une arpa sive guitera. Mais il est avant tout chasseur, sinon braconnier : épieux pour chasser le sanglier, filets à perdrix, filets à colombes, lacets à lapins, permettent de croire que huit « pièces de cerf préparées » sont le tableau de chasse du sous-collecteur de Mende, assurément plus soucieux de battre la campagne que de s'acquitter envers la Chambre apostolique.

Il ne dédaigne pas, non plus, d'engager des opérations pour son propre compte. En 1390, il a pris à rente les revenus d'une châtellenie et d'un manse voisin, et payé d'avance les dix années de la ferme, soit 360 francs; sans doute l'argent des bénéficiers du diocèse fournit-il les liquidités nécessaires à une telle avance. L'opération était d'ailleurs excellente : levés par le successeur de Manuel, les revenus d'un seul exercice, celui de 1394-95, montèrent à 50 livres. C'est encore en payant d'avance le prix de la ferme, soit 200 florins, que Manuel a pris d'autres redevances à rente pour cinq ans en 1392.

Les circonstances de la saisie des biens de Raymond Manuel nous empêchent de connaître ses familiers. On n'eut cure, en effet, de régler les dettes du prisonnier ou d'exécuter son testament. Mais il avait, lui, réglé les dettes de Golobert : ainsi voyons-nous, aux côtés du sous-collecteur, une ancienne servante et deux familiers, Durand Cayrel et Mondon. Nous sommes bien loin du personnel d'un Arnaud André. Le collecteur a des collaborateurs, le sous-collecteur n'a que des domestiques.

Nous ne prétendons pas avoir apporté ici une notable contribution à la connaissance du clergé à la fin du XIV^e siècle. Ce que nous avons voulu, c'est situer dans ce corps social la petite catégorie des officiers de la

45. Certainement le Speculum judiciale de Guillaume Durand. C'est déjà sous ce nom que nous l'avons rencontré dans la bibliothèque d'Arnaud André.

Chambre apostolique. Malgré le cumul de bénéfices du collecteur, Arnaud André et Raymond Manuel appartiennent à ce même clergé moyen, moins opulent que les prélats, moins misérable que les curés à portion congrue. Au sous-collecteur, son office apporte la disposition de quelques sommes, pas une véritable aisance. Choisi parmi les bénéficiers du diocèse, ce n'est pas en rétribution de ses services qu'il tient son bénéfice; il ne suit pas une « carrière ». Le collecteur, lui, est choisi parmi les gens de la Chambre apostolique; ses bénéfices sont sa rétribution : c'est dire que tous les cumuls lui sont possibles, tous les espoirs permis. S'il sert bien le collecteur, le sous-collecteur n'en peut rien attendre; mais l'inimitié de son diocèse lui est acquise. A cette inimitié, le collecteur est indifférent car, s'il sert bien la Chambre, il peut espérer la récompense qu'est une crosse épiscopale, voire un chapeau cardinalice. Par leur train de vie comme par leur carrière, l'un appartient au clergé diocésain, l'autre à la Cour pontificale.

Jean FAVIER.